Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le
ID : 064-216400143-20250312-D_2025_4-DE

Département des
Pyrénées Atlantiques

EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 12
Absents : 3
Votants :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

Date et affichage de la convocation : 07/03/2025

Délibération n°4

Séance du 12 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le douze mars à 20h30
Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

PRESENTS : HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, JAUREGUIBERRY Michel, LEIZAGOYEN Sylvie, SANZBERRO Jean-Philippe, Cécilia LARRALDE, ITHURBIDE Fabien, INÇABY Emile, COMET Claude, LAGARDE Laurent, MARTICORENA Mayder, GARAT Jean-Michel
ABSENTS : PALLEC Bernard, ECHINARD Emmanuel, MIHURA Nathalie
PROCURATIONS : PALLEC Bernard a donné procuration à HARIGNORDOQUY Michel, ECHINARD Emmanuel a donné procuration à GARAT Jean-Michel
A été nommée secrétaire de séance : Cécilia LARRALDE

OBJET : VENTE DE LOTS DE BOIS

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que des arbres situés sur le domaine communal (hors gestion ONF) sont tombés lors de précédentes tempêtes et ont été débités.

Il propose de vendre ce bois débité évalué à 8.559 m3 au menuisier Inaki Noblia au prix de 641.93€.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE de fixer le prix du lot de bois à 641.93€

DECIDE de vendre ce bois à Inaki Noblia

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance

Cécilia LARRALDE

Le Maire

Michel IBARLUCIA

MAIRIE d'AINHOA
Pyrénées-Atlantiques